

Association ET CETERA

ETC...
et cetera

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire

1^{er} Décembre 2018

Association ET CETERA
12 Rue Bayard
38490 Saint-André le Gaz

L'an deux mil dix-huit, le premier Décembre à 14h30, les membres de l'association, se sont réunis à la **Salle Vercors**, à **Saint-André-Le-Gaz**, sur convocation du conseil d'administration en date du **5 Novembre 2018**.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard FRASSE-MATHON en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Mme Véronique SANGLIER

Le président note les présents, au nombre de 8 (huit), ainsi que les pouvoirs reçus, au nombre de 35 (trente cinq), voir *Annexe 1 - Emargement*.

Le nombre total de voix est ainsi de **43** (quarante trois).

Le quorum étant atteint (règle des ½ selon les statuts), Monsieur le Président déclare alors que la tenue de l'assemblée générale peut avoir lieu.

Les pouvoirs sont distribués, 2 par personne comme stipulé par les statuts, soit 24 voix au total.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport d'activité 2017/2018
- Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2017/2018
- Perspectives 2018/2019
- Election du Conseil d'Administration
- Points divers
 - Bibliothèque
 - Imprimante

Rapport d'activité 2017/2018

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le rapport d'activité 2017/2018 (*voir Annexe 2 – Compte-Rendu d'activité*).

- Pour rappel, sur 46 adhérents, 2 sont des personnes morales, représentant 22 personnes aux FNI de l'AFIPaeim, et 15 personnes à l'EHPAD Les Volubilis à Aoste, soit un nombre total de bénéficiaires 81 personnes.

Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2017/2018

Le bilan est disponible sous 2 formes, un bilan classique, et un plan comptable (requis pour les demandes d'agrément). Voir *Annexe 3 - Bilan Financier* et *Annexe 4 - Bilan Plan Comptable*.

La trésorière présente le rapport financier, qui montre un résultat positif de **66.74€**

Malgré ce faible résultat, l'association dispose encore de liquidités, puisque nous avons commencé l'exercice avec en compte 6748.34€, et que nous la finissons avec 6815.08€

Comme chaque année, la différence entre le montant des licences encaissé et celui payé à la FFAEMC correspond aux 2 licences « obligatoires » du Président et Trésorier, payées par l'Association.

Approbation des comptes

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents / représentés (24).

Perspectives 2018/2019

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le document relatif aux perspectives 2017/2018 (*voir Annexe 5 – Perspectives 2018-2019*) couvrant les projets finalisés, ceux en cours de finalisation, ainsi que les idées de projets débattues lors du dernier Conseil d'Administration.

Election du Conseil d'administration

Le Président rappelle que le CA est composé de 10 membres au maximum, élus pour une durée de 3 ans, certains ayant été renouvelés lors de l'exercice précédent. Certains membres étant démissionnaires, il est nécessaire de procéder à une élection.

Les candidats sont :

Mr Gérard FRASSE-MATHON

Mlle Sabrina LETELLIER

Mme Françoise FRASSE-MATHON

Mme Monique RECOURA

Mme Véronique SANGLIER

Mme Laetitia GALLIEN

Mme Viviane TOUTENELLE

Le Président suggère de ne faire qu'un seul vote, sur l'ensemble de la liste, proposition acceptée par tous les présents.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Les sept membres sont donc élus et participeront aux prochaines réunions du Conseil d'Administration, dont une sera planifiée au premier trimestre 2019.

Points divers

- **Bibliothèque**

Comme suggéré l'an dernier, une bibliothèque a été mise en place. Quelques livres ont été achetés et d'autres viendront au fur et à mesure grossir la collection.
Les livres sont prêtés lors des séances de cours pour une durée de 3 semaines.

- **Imprimante**

Les documents de l'association sont imprimés sur l'imprimante personnelle du Président, imprimante qui montre des signes de faiblesse mécanique. Il est donc proposé d'investir dans une imprimante au titre de l'association, proposition acceptée et qui sera discutée en CA.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

A St André le Gaz, le 01/12/2018

Gérard Frasse-Mathon,

Le Président

Véronique Sanglier,

La Secrétaire

